

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2019 – 05 - 02

Séance du 14 mai 2019

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 22

Représentés : 7

Absents excusés : 3

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix neuf, le quatorze mai,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER  
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation de Monsieur le  
Maire et sous la présidence de Madame Andrée SAMAT, Premier Adjoint.

**OBJET :**

**Etaient présents :**

Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT Messieurs BAGNO,  
FERRARA, JOANNON, LE VAN DA.

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA, LALESART,  
MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI, TOCHE SOULÉ, TROGNO,  
Messieurs, BUONCRISTIANI, GUEGUEN, LUCIANO,  
PATOUILLARD, ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

**COMPTE  
ADMINISTRATIF**

**EXERCICE 2018**

**PORTS**

**Etaient représentés :**

Adjoints : Madame Michèle VANPEE (procuration à Monsieur Louis  
FERRARA), Monsieur Frédéric HERBAUT (procuration à Monsieur  
Antoine BAGNO)

Conseillers Municipaux : Mesdames Amandine CIDALE (procuration à  
Madame Olivia MOTUS-JAQUIER), Sabine GIACALONE (procuration à  
Monsieur Pierre LUCIANO), Marie-Claire PELOT-PAPPALARDO  
(procuration à Madame Christine ORSINI), Isabelle VIDAL (procuration à  
Madame Andrée SAMAT), Monsieur Dominique OLIVIER (procuration à  
Monsieur Alain PATOUILLARD)

**Etaient absents excusés :**

Conseillers Municipaux : Madame Stéphanie LEITE, Messieurs Jean-Luc  
BERNARD et Claude GIULIANO.

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de  
séance.

En application des dispositions de l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du Budget des Ports de l'exercice 2018.

Dans le respect des dispositions de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal élit son Président de séance en la personne de Madame Andrée SAMAT.

Après consultation de la Commission des Finances en sa séance du 2 mai 2019,

Après consultation des Conseils Portuaires des Ports des Lecques et de la Madrague en leur séance du 25 avril 2019,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Louis FERRARA.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Adopte à l'UNANIMITE,

Le Compte Administratif des Ports – Exercice 2018 – arrêté comme suit :

#### **Section d'Exploitation**

Dépenses	570 720,23
Recettes	1 026 985,95
Excédent	456 265,72

#### **Section d'Investissement**

Dépenses	577 720,35
Recettes	792 958,19
Excédent	215 237,84

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Premier Adjoint  
*Signature électronique*  
Andrée SAMAT